

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET DE SÉLECTION DE LA 25^e ÉDITION DU FESPACO

I- INSCRIPTION

L'inscription des films au Festival Panafricain du Cinéma et de la Télévision de Ouagadougou (FESPACO) est ouverte à tous les films du monde. Elle est limitée à trois (03) films au plus par réalisateur et peut être effectuée par le réalisateur ou le producteur.

L'inscription des films des écoles africaines de cinéma doit se faire par la direction de l'école concernée.

Le film ne doit pas excéder deux (02) ans d'âge au **31 décembre 2016**, ni avoir été présenté lors d'une précédente édition du FESPACO.

L'inscription d'un film implique l'envoi au FESPACO, au plus tard le **31 octobre 2016**, des documents et matériels suivants :

- une (01) fiche d'inscription disponible sur le site web du FESPACO (www.fespaco.bf) dûment remplie, datée et signée ;
- une (01) fiche technique et artistique ;
- un (01) synopsis en français et en anglais ;
- une (01) biofilmographie du réalisateur ;
- deux (02) affiches du film aux dimensions de :
 - 1 m x 1, 80 m pour la fiction long métrage ;
 - 0,60 m x 0,80 m pour les autres catégories ;
- deux (02) copies DVD pal ou deux (02) disques Blu-ray du film ou des trois (03) premiers épisodes pour les séries ;
- deux (02) photos d'identité en couleur du réalisateur ;
- trois (03) photos du film.

Les documents d'inscription doivent être envoyés par courrier électronique à l'adresse E-mail suivante : dqfespaco@gmail.com, **ou par courrier express.**

Les copies de film doivent parvenir au siège du FESPACO par courrier express au plus tard le **31 octobre 2016** à l'adresse suivante :

FESPACO
Sélection film
650, avenue Kombemba,
01 BP 2505 - Ouagadougou 01 - Burkina Faso
Tél: (226) 25 30 83 70 / 71

Toute adresse électronique et postale du réalisateur et du producteur doit obligatoirement être en lettres capitales.



II- SOUS-TITRAGE

Le film doit être en français ou en anglais.

Les films utilisant une langue autre que le français ou l'anglais devront être sous-titrés ou doublés obligatoirement en français ou en anglais.

III- SELECTION OFFICIELLE

La Délégation Générale du FESPACO est responsable de la sélection officielle et décide de la section dans laquelle le film pourra être admis.

Les sections de la compétition officielle sont les suivantes :

- *fiction long métrage ;*
- *fiction court métrage ;*
- *documentaire ;*
- *série télévisuelle ;*
- *film des écoles africaines de cinéma.*

La compétition officielle est réservée aux films africains et à ceux de la diaspora.

Les sections hors compétition sont les suivantes :

- *découvertes ;*
- *rétrospectives ;*
- *focus ;*
- *l'Afrique vue par ;*
- *panorama ;*
- *hommages ;*
- *séances spéciales.*

Ces sections sont réservées aux films de long métrage et de court métrage, documentaires et fictions, réalisés par tout cinéaste du monde.

La Délégation Générale du FESPACO est souveraine et se réserve le droit de ne pas motiver ses choix.

Tout film retenu dans la sélection officielle ne peut être retiré en cours de festival.

Le réalisateur ou le producteur d'un film sélectionné sera informé par courrier officiel.

III.1- SUPPORT

Quel que soit le support utilisé pour le tournage du film, seuls les supports suivants sont acceptés :



Copies de sélection :

- Disque Blu-ray
- DVD / pal
- DVCam / pal

Copies de projection et nombre de copies :

- ✚ **Pour la compétition officielle fiction long métrage :**
 - Un (01) DCP (Serveur JPEG 2000) et deux (02) Disques Blu-ray
- ✚ **Pour la compétition officielle fiction court métrage, au choix :**
 - Deux (02) Disques Blu-ray ;
 - Une (01) DVCam et deux (02) DVD / pal.
- ✚ **Pour toutes les autres sections de la sélection, au choix :**
 - Deux (02) Disques Blu-ray ;
 - Une (01) DVCam et deux (02) DVD / pal.

Pour la présente édition, le format Digital Cinéma Package (DCP, Serveur JPEG 2000) sera accepté seulement pour la compétition officielle fiction long métrage.

Les copies de projection doivent parvenir au FESPACO au plus tard **le 31 janvier 2017, délai de rigueur.**

Tout film non parvenu au FESPACO à la date ci-dessus indiquée sera **retiré** de la sélection officielle.

Le FESPACO ne paie aucun frais de diffusion pour les films retenus dans la sélection officielle.

III.2- ENVOI DES COPIES / RENVOI DES COPIES

L'expédition et la réexpédition des copies de films sont à la charge de l'expéditeur. Les colis devront porter les mentions « **pour usage culturel seulement** » et « **sans valeur marchande** ».

Tout colis envoyé par une société de transport express doit impérativement avoir été acquitté de la totalité des frais de transport et des éventuels droits de douanes et taxes. Au cas contraire, le FESPACO se réserve le droit de refuser le colis.

Le FESPACO décline toute responsabilité en cas d'erreurs d'acheminement ou de dommages résultant du transport des films.

Il ne peut être tenu pour responsable des détériorations résultant du mauvais état initial des copies.



Toute copie DCP doit être envoyée sur un disque dur accompagnée des Key Delivery Message (KDM) de diffusion.

Tout film faisant partie de la sélection officielle du FESPACO peut faire l'objet d'au plus trois (03) projections publiques pendant le festival.

Toutefois, le FESPACO se réserve le droit, dans le cadre de la promotion des films sélectionnés, de les projeter publiquement au plus deux (02) fois après le festival.

III.3- DUREE DES FILMS

Les films en compétition doivent avoir, selon les catégories, les durées suivantes :

- film de fiction long métrage : la durée minimale exigée est de 60 mn ;
- film de fiction court métrage : la durée doit être comprise entre 1 mn au moins et 35 mn au plus ;
- film documentaire : la durée minimale exigée est de 26 mn ;
- série télévisuelle : trois épisodes de 13 ou 26 mn chacun ;
- films des écoles africaines de cinéma : la durée doit être comprise entre 3 mn au moins et 15 mn au plus.

Toute inscription suppose l'acceptation des présentes conditions de sélection et du règlement.

